



NOUVELLES DIVERSES.

Dublin, 20 octobre.—Le bruit court généralement ici que le marquis de Normanby sera le successeur de lord Durham, en Canada. Cette rumeur ne vient pas sans doute d'une source officielle; mais elle n'en trouve pas moins créance de tous côtés. On parle du duc de Sussex ou du duc de Richmond comme devant succéder au marquis de Normanby, en qualité de lord-lieutenant d'Irlande.—(Correspondance du Times.)

—Le docteur Lushington a été installé juge de la cour de l'amirauté, à Londres, le 18 octobre. En l'absence de l'avocat-général, le greffier (registrar) a procédé à la réception de ce nouveau magistrat et a reçu son serment. La lecture des lettres-patentes a fait connaître au public que les appointements de cette charge, qui n'exige pas d'immenses travaux, s'élevaient à 2,500 liv. sterl.

HORRIBLE FAMINE DANS L'INDE.—Les récits les plus déplorables nous parviennent sur la situation des hautes provinces de l'Inde. Il paraît que des myriades de malheureux ouvriers ont été réduits au dénuement et à la famine par suite du système généralement adopté de leur donner leur subsistance proportionnellement au produit qu'ils récoltent au lieu de leur payer leur salaire en argent et à des prix fixes. La ville d'Agra, qui contenait environ 80 mille habitants, a vu sa population plus que doublée par le grand nombre de pauvres gens mourant de faim qui sont venus y chercher un asile. Le nombre des victimes de la faim et de la misère s'élevait à 40 mille par mois! (Sun.)

Le Courier Français discute le traité conclu entre l'Angleterre et l'Autriche, et en démontre l'importance.

—Le traité qui place la liberté de la navigation du Danube sous la protection de l'Angleterre et de l'Autriche, marque, pour cette dernière puissance, le point de départ d'une politique nouvelle. Par cela seul que la marine autrichienne prendra de l'importance dans la mer Noire, la liberté du Danube ne lui nuira bientôt plus; il lui en faudra la possession. D'ailleurs la possession d'un fleuve aussi important, qui sert de véhicule au commerce de cent provinces et de 30 millions d'hommes, ne peut pas rester longtemps en litige, ni être regardé, comme une société de commerce, de compte à demi. Depuis que la Turquie n'a su ni conserver ni utiliser le Danube, ce fleuve a été dévolu, par droit de désertion, aux autres puissances riveraines, soit à l'Autriche, soit à la Russie.

La Russie revendique en ce moment le droit de premier occupant; établie sur la rive gauche du Danube, elle envahit insensiblement le delta formé par les attérissements du fleuve, et bâtit le camp retranché de Sullina. L'Angleterre et l'Autriche parviendront-elles, en s'unissant, à contenir ces empiétements du cabinet russe? Nous l'ignorons; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les efforts combinés des deux puissances ont un engagement à long terme qui les mènera très loin; c'est que l'Autriche, pour conserver la navigation du Danube, sera obligée de le suivre jusqu'à la mer; c'est que la mer Noire elle-même ne sera libre que lorsqu'elle sera disputée à la Russie par une marine autre que celle des Turcs.

Il y a là une question qui intéresse toutes les puissances européennes, bien qu'elles n'aient pas toutes le même intérêt à faire valoir. La mer Noire s'est-elle une mer fermée ou une mer libre? Le sultan, qui tient les clés du Bosphore, pourrait-il, au gré d'un voisin puissant, admettre que les vaisseaux de certaines nations au bénéfice du commerce et de la navigation dans ces parages? Trébizonde est un centre commercial qui a pris de grands accroissements; faudra-t-il obtenir un firman turc, ce qui veut dire un firman russe, pour y envoyer des marchandises, et, au besoin, des bâtiments de l'état qui protègent le commerce français?

Nous pensons que le traité conclu récemment à Constantinople ne résout pas cette difficulté. Tant que les Russes domineront et domineront seuls dans la mer Noire, le sultan dépendra tout à fait de leur bon plaisir. Pour les arrêter dans cette voie perpétuelle de conquêtes, il faut leur susciter des compétiteurs dans la navigation de la mer Noire, y créer un commerce et une marine qui ne relèvent pas de leur haineuse protection. Si le traité signé entre l'Autriche et l'Angleterre doit produire ce résultat nous y applaudissons de grand cœur.

—On lit dans le National, journal républicain de Paris:

« Les nouvelles de la Suède que nous donnons aujourd'hui sous la rubrique de Stockholm, d'après la Gazette universelle de Leipzig, annoncent très positivement que la plus grande fermentation règne dans les esprits. L'ex-général républicain Bernadotte demande un appui à la Russie pour garantir la succession du trône de Suède à sa race, au détriment du prince légitime dépossédé. »

—On lit dans le Journal du Havre: « Une découverte archéologique fort curieuse vient d'être faite au Mexique. »

Voici l'extrait d'une lettre écrite de Durango, le 4 août 1838.

« Un propriétaire de fermes vient de faire une découverte qui va vivement stimuler l'esprit de nos antiquaires mexicains. C'est une grotte renfermant à peu près 1,000 cadavres. Leurs groupes semblent indiquer, par leurs différentes grandeurs, que les familles y étaient inhumées séparément, car chaque réunion est composée d'individus petits et grands; ils sont enveloppés de tissus; ce qui rappelle, quoique imparfaitement, l'inhumation et l'état de conservation des momies égyptiennes, mais dans une position bien différente, car les cadavres nouvellement trouvés sont assis. »

« Les tissus qui enveloppent les corps sont faits avec art, le travail en est varié, les couleurs bien conservées. Voilà certainement des faits qui attestent dans les nations qui ont habité ces contrées, des connaissances bien supérieures à celles des peuples barbares. Quelle est l'origine de cette nation? quand a-t-elle fini? Voilà des problèmes à résoudre, et sur lesquels la tradition est restée muette depuis la conquête des Espagnols. »

« C'est au nord-est d'ici, dans le Bolson de Massini, qu'on a découvert cette grotte. »

—M. Laneau, ancien directeur de l'institution de Sainte-Barbe, maire du douzième arrondissement, vient d'être nommé par M. le ministre de l'intérieur directeur de l'établissement des Sourds-Muets de Paris, en remplacement de M. Ordinaire, qui a donné sa démission.

—On vient de découvrir dans les montagnes d'Armes (Puy-de-Dôme) des vestiges fort curieux de l'ancien culte des druides. C'est dans un lieu sauvage, vraisemblablement sur l'emplacement d'une forêt qui n'existe plus, que ces reliques ont été trouvées. Il s'agit ici des résidus d'un sacrifice. L'endroit où cette exhumation a été faite est aujourd'hui livré à la vaine pâture; le gazon dérobait à la

vue une couche de charbon, mêlée de verre pilé, au milieu de laquelle se trouvait une urne contenant un second vase en verre, forme carrée, dans lequel sont placés des ossements de la victime que le feu n'avait pu dévorer.

Autour de cette urne et à distances égales étaient distribuées trois lampes. Dans l'intérieur de la fosse l'on rencontrait des fragments de vases de différentes formes, dont la majeure partie provenait de cette belle poterie romaine. Il est probable que ces vases avaient dû servir à contenir également le sang et les restes d'ossements d'autres victimes précédemment immolées. On a recueilli avec soin tout ce qui reste de ces antiques débris.

Le Progrès du Pas-de-Calais raconte l'histoire suivante, qui nous a semblé assez curieuse, mais dont nous lui laissons toutefois la responsabilité:

« Un garçon menuisier de la commune de Delettes vient de l'échapper belle. Il était occupé à recoudre la toile de l'une des ailes du moulin de son maître, lorsque tout à coup il se sent enlever par la rotation subite des volants. Ce malheureux était perdu sans la présence d'esprit qu'il eut de fermer les yeux et de s'abandonner au mouvement des ailes. Ce n'est qu'après avoir fait quinze ou vingt tours que la roue volante s'est arrêtée et qu'il en est descendu sain et sauf. »

Auriol n'est pas fait mieux.

ESPAÑE.—Une lettre de Bayonne, écrite par un partisan de Christine, contient les détails suivants sur le passage dans cette ville du prince des Asturies et de la princesse de Béira.

« Les infants ont franchi la frontière le 16, à deux heures de l'après-midi, c'est-à-dire le jour même où le Phare et la Sentinelle des Pyrénées assuraient qu'il n'en était rien, qu'il n'en pouvait rien être, parce qu'on était sur la qui vive. La princesse de Béira voyageait dans une chaise de poste, avec un passeport dans lequel elle était désignée comme épouse de M. de Custine, officier français, et elle était accompagnée par une dame d'honneur, qui figurait au passeport comme femme de chambre. »

« Le fils de don Carlos voyageait dans une autre chaise sous le nom de neveu d'un autre officier français. Quand l'avis en arriva ici, les voyageurs étaient à Pau, et il ne leur restait plus que deux journées de marche pour atteindre le territoire espagnol. Il est vrai que ces deux journées paraissent être les plus difficiles, les plus chancelantes. Les autorités de Bayonne, aussitôt qu'elles furent averties, commencèrent à se mettre en mouvement, et transmirent des ordres à St. Jean de Luze, Sare, Zugarramurdi, etc. Mais, par malheur, elles avaient mis dans la confidence le consul d'Espagne, M. Gamboa. »

Celui-ci, ne consultant qu'un zèle aveugle et maladroit, mit en campagne tous les employés de son bureau, pour envoyer dire aux familles de tous ceux qui exercent ici la profession de guide, qu'une récompense de 5,000 fr. serait accordée au guide qui livrerait la princesse. Cette maladresse éveilla l'attention des carlistes qui n'étaient point dans la confidence, et suggéra au parti tout entier l'idée de contraindre les dispositions de l'autorité. A l'offre de 5,000 fr., probablement aussi vraie dans cette occasion que dans quelques autres, les carlistes opposèrent celle de 20,000 fr. préalablement déposés en main tierce et destinés à quiconque conduirait la princesse sur le territoire espagnol, fallût-il, pour y parvenir, mettre à mort tout guide infidèle. »

Tout cela était devenu si public, que pendant toute la semaine, les Espagnols en résidence à Bayonne ne s'abordaient qu'en se demandant *Sont-ils passés?* et la réponse négative était d'abord aussi unanime que le devint l'affirmative aussitôt que l'on entendit le bruit des cloches mises en branle dans tous les villages de la frontière, en signe de réjouissance. C'est qu'en effet, peu après avoir entendu le bruit des cloches et des canons carlistes, on vit arriver ici plusieurs personnes qui venaient de voir entrer en Espagne la princesse, montée sur un superbe cheval blanc, revêtue d'un élégant costume d'amazone, coiffée du béret basque, caracolant en tête de vingt cavaliers carlistes qui étaient venus la recevoir à la frontière, et laissant percer avec effusion, dans ses discours non moins que dans sa radiante physionomie, les espérances dont elle se dit messagère et qu'elle prétend émanées de différents cours du Nord. »

Les ruses mises en œuvre, pour déjouer la surveillance des autorités sont fort curieuses. Vous allez en juger par une d'elles, qui a prêté beaucoup à rire aux dépens de ces bons gendarmes que M. Molé a trouvés dans le traité de la quadruple alliance. Une dame espagnole qui habite Bayonne depuis deux ans a un certain air de ressemblance avec la princesse de Béira; elle sortit de chez elle à la nuit tombante, en affectant toutes les précautions du mystère, et, escortée par quelques cavaliers, elle prit la route de Cambô. »

On avait en soin d'en donner avis à la gendarmerie. Deux détachements se mirent en marche, armés jusqu'aux dents. Ils atteignirent la fugitive, qui feignit en habile comédienne, la surprise, le désappointement, l'effroi; qui fit tout enfin pour laisser croire à MM. de la maréchaussée qu'ils avaient en main une proie importante. Pendant que l'on perdait ainsi une nuit à poursuivre une ombre vaine, les véritables infants gagnaient les sentiers qui, le lendemain, devaient les conduire aux avant-postes carlistes. »

Une lettre de Lisbonne contient ce qui suit: « On vient de découvrir dans les archives du royaume de Portugal, à Lisbonne, une série de quittances autographes du célèbre Camoëns, dont la dernière est de 1577, c'est-à-dire de deux ans antérieure à sa mort, qui arriva en 1579; et d'où il résulte que l'immortel auteur des Lusitades recevait de son gouvernement une pension annuelle de 15 cents réaux (375 fr.) somme assez considérable à cette époque-là. »

ÉPOQUE.—On attend la convocation des états au plus tard pour le 15 novembre; il est probable que ce seront les mêmes qui ont été prorogés. On n'aurait pas le temps de faire de nouvelles élections, si on veut obtenir un nouveau budget avant la fin de l'année. Ce sera probablement le premier projet qui sera présenté aux députés. Dans le cas où le nombre légal des membres de l'assemblée ne se présenterait point, on continuerait à lever les impôts pour les six mois suivants d'après le chapitre 146 de la constitution de 1833. Si la chambre est au complet, elle ne saurait se refuser à voter les budgets, car il en résulterait des désordres. Après cette délibération il sera probablement présenté à la chambre un nouveau règlement pour la direction à imprimer aux débats afin de combler les lacunes que l'on a remarquées dans la dernière session. Une fois cette affaire terminée le gouvernement soumettra probablement à l'assemblée les résolutions de la diète germanique concernant la question de constitution, et alors la lutte s'engagera. Si

la seconde chambre reste fidèle à ses précédents, elle se brisera contre la résistance de la première, et celle-ci, à son tour, échouera contre l'opiniâtreté de l'opposition. Si le gouvernement est battu dans les deux chambres, une dissolution sera inévitable; alors la question sera de nouveau remise à la diète germanique par le gouvernement, car on ne permettra pas aux états de prendre l'initiative à cet égard. (Correspond. de Nuremberg.)

—Le bateau à vapeur le Prince de Metternich entra dernièrement à Constantinople, venant de Trébizonde. Quinze jours auparavant, la peste s'étant déclarée à son bord, un passager, Perse d'origine, en était mort, et le troisième capitaine, ainsi que deux autres passagers, étaient malades. Lors de l'arrivée à Constantinople, le capitaine du bâtiment, annonça aux personnes composant l'équipage qu'elles eussent à observer les lois de la quarantaine; mais cet ordre déplut aux Perses qui se trouvaient parmi les passagers, et deux d'entr'eux, sautant pardessus le bord, se mirent à nager vers la terre. »

Ils n'eurent pas plus tôt mis le pied sur le rivage, qu'ils furent arrêtés et conduits devant le magistrat compétent. Celui-ci leur posa alors les trois questions: Etiez-vous à bord du bateau à vapeur qui est arrivé récemment de Trébizonde?—Oui.—Avez-vous sauté par dessus le bord et avez-vous nagé vers la terre?—Oui.—Reconnaissez-vous avoir enfreint les lois du pays?—Oui.—Ce petit interrogatoire terminé, le juge fit un signe de la main; on emmena les deux coupables dans la cour, et ils furent fusillés sans autre forme de procès. (Commerce.)

—On écrit de Saint Pétersbourg, le 4 octobre: « Le prince Engelitz vient d'envoyer à la commission archéologique établie près le ministère de l'instruction publique un manuscrit en 25 cahiers, qui a été découvert, et qui contient, 1° une relation historique et circonstanciée de tout ce qui s'est passé de remarquable en Russie depuis la naissance de Pierre-le-Grand jusqu'à l'an 1700; 2° un journal du premier voyage que cet empereur fit à l'étranger, tenu par un officier de sa suite. On assure que ce manuscrit renferme des détails curieux et très importants sur les personnes qui entouraient Paul Ier, mais qu'il n'y a pas d'espoir qu'il soit publié de sitôt. »

—On écrit du Caire, le 22 septembre: « Il y a quelques jours, il est arrivé pour la première fois, depuis trois ans, une caravane considérable du Darfour, en Egypte; elle a mis cinquante jours à parcourir en ligne directe le grand désert de Darfour à Siouh. Là elle a laissé ses chameaux, et s'est embarquée avec les esclaves et les marchandises sur le Nil jusqu'au Caire. Cette caravane compte 18,000 chameaux, et emporte une grande quantité de produits de l'intérieur de l'Afrique et environ 80,000 esclaves qui se sont vendus au marché du Caire. Comme elle ne prend en échange que des marchandises et principalement de la soie, du tabac, du café, de la poudre, l'argent n'ayant cours ni à Darfour, ni dans l'intérieur, l'arrivée inattendue de cette caravane contribuera à donner un nouvel essor au commerce, qui était tout-à-fait paralysé. »

L'ESPRIT PUBLIC ET L'ESPRIT DE LA PRESSE.—On lit dans un journal français, la Presse: « L'esprit public et l'esprit d'association ont le même principe, l'intérêt général, comme il est vrai de dire que l'esprit de parti et l'esprit de spéculation ont pour unique mobile l'intérêt privé, c'est là ce qui explique pourquoi il y a tant d'activité d'une part, et de l'autre si peu. »

« On ne croit pas généralement, en France, à la sincérité de l'esprit public; en effet, pour y croire, il faudrait soi-même en être animé. Le manque d'esprit public est la plus grande des calamités qu'un pays puisse avoir à combattre, en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre. Le manque d'esprit public retarde tous les progrès, prolonge les discussions civiles, aggrave le malaise social, rend stériles, égoïstes et rares les hommes capables, ôte au gouvernement sa puissance, et à la nation sa grandeur; il ferait douter par le présent d'un avenir meilleur. Un pays dépourvu d'esprit public n'a pas d'ennemi plus redoutable que lui-même. »

En France, on ne saurait le répéter trop souvent:

L'esprit de parti ose tout et ne peut rien; L'esprit public n'est rien et peut tout.

Là est un mal profond, car c'est lorsque les nations n'ont plus besoin d'hommes supérieurs pour le gouvernement qu'il s'en trouve de toutes parts de dignes et de capables.

Un gouvernement a déjà beaucoup à faire pour ne rien entraver d'utile. La liberté, largement compromise et justement réglée, autrement dit l'absolutisme de l'intérêt général, est tout ce qu'on peut raisonnablement exiger de lui; c'est aux intérêts à faire le surplus. La liberté ne se fonde que par l'ordre, et l'ordre ne s'établit pas sans volonté, sans savoir, sans justice, sans expérience et sans travail. L'ordre ne se crée pas de lui-même. Les gouvernements n'interviennent et ne peuvent intervenir qu'à deux conditions:

Centralisation; Monopole.

Puisque la France politique, agricole, industrielle et commerciale rejette ces deux conditions pour leur préférer le régime de concurrence, qu'elle se fasse donc moins libérale et plus indépendante; qu'elle écoute plus rarement l'esprit de parti, plus souvent l'esprit public.

L'esprit public rend aux gouvernements leur tâche facile; l'esprit de parti les conduit souvent à l'arbitraire ou à l'anarchie.

Malheureusement, en France, l'esprit de parti est dominant; c'est à lui qu'il faut attribuer ce désastre indéfini de changement qui use également vite les institutions et les hommes.

L'esprit public est aussi favorable à la liberté que l'esprit de parti lui est contraire.

L'esprit public consolide l'ordre.

L'esprit de parti perpétue le désordre.

L'esprit public lève des armées, remporte des victoires; l'esprit de parti excelle à organiser des émeutes, à consumer des égoïsmes; l'un est le génie de la guerre civile, l'autre le génie de l'indépendance nationale!

La Publicité s'agit de l'esprit public; la Polémique est réclamée par l'esprit de parti; le mensonge est aussi nécessaire à l'un que la vérité est indispensable à l'autre. L'esprit public d'une nation, c'est là ce qui constitue son type, sa valeur, sa puissance nationale; dès qu'il s'altère, elle a décliné; elle n'engendre plus que la médiocrité et l'égoïsme; que le provisoire et la spéculation; dès qu'une nation n'a plus d'esprit public, l'esprit de tous s'écrie, sa grandeur décroît, l'ordre s'ébranle, l'anarchie, ce serf de tous les peuples, s'étend et se transmet jusqu'à ce que beaucoup de sang versé par le sabre ou par la hache l'achève ou la régénère,..... fatale extrémité!

Aussi est-ce avec raison que J.-J. Rousseau s'écriait: « Sitôt que quelqu'un dit des affaires de l'état: "Que m'importe?... " on peut compter que l'état est perdu. »

Que faudrait-il pour ranimer en France l'esprit public éteint par l'esprit de parti?—Réformer la presse!

TEXAS.—Il paraît que le général Houston, qui va quitter la chaire présidentielle du Texas, a eu une querelle sur un point d'étiquette avec la législature.

Il paraît que la législature du Texas prépare une adresse au peuple Texien pour l'engager à voter à la défense des frontières attaquées par les Indiens. Une somme de quarante mille piastres avait été votée pour l'équipement de 250 hommes qui doivent agir contre les Indiens. Ce n'est qu'une bien faible force pour l'opposer à des tribus d'Indiens qui comptent leurs guerriers par milliers.

Il résultera de la résolution suivante, présentée dans une des branches de la législature Texienne, que les Texiens pensent que le gouvernement des Etats-Unis doit faire plus pour eux qu'il n'a fait pour ses propres citoyens.

« Résolu, que les dernières nouvelles des hostilités commises par des Indiens des Etats-Unis, récemment émigrés dans le voisinage de la frontière N. E. de cette république, appellent la plus sérieuse attention de cette chambre; et que le président soit requis de communiquer ces faits aussi vite que possible au ministre du Texas à la cour des Etats-Unis, afin que le gouvernement des Etats-Unis commisse officiellement les guerres que font actuellement à cette république, les Kickapous, Cados, Seminols et Choctaws. »

Il paraît que des fractions des tribus d'Indiens qui anciennement habitaient le Texas, jointes par quelque guerrier des autres tribus qui habitaient le territoire des Etats-Unis, s'assemblent maintenant avec des intentions hostiles près des sources de la Trinity, et que pour les attaquer à temps le général Rusk avait réuni environ 400 volontaires qui se renforcèrent de jour en jour.

Les Texiens se flattent que le général Rusk pourra bientôt subjugué les bandes d'Indiens qui s'étaient réunies. Cependant ils devraient réfléchir que les peaux rouges peuvent mettre sur pied autant de guerriers qu'eux-mêmes.

ÉTATS-UNIS.

Le New York Commercial Advertiser, du 7 contient ce qui suit:

Les nouvelles d'Harrisburgh sont de la nature la plus agitée. Le sénat a été chassé de sa chambre de séance par une bande de canailles commandée par les bulles de l'administration envoyées de Philadelphie.

Le gouverneur Ritner a émané une proclamation, ordonnant à la milice de s'armer et de s'assembler à Harrisburgh, pour protéger les autorités publiques dans l'exercice de leurs fonctions. D'après cette proclamation le major-général Alexander a commandé sa division.

On dit que la milice se mutine et refuse d'obéir à ses officiers.

De l'Intelligencer d'Harrisburgh.

Mercredi après midi, 5 déc. 1838.

Ce matin, les loco-focos ont commencé leurs opérations par une assemblée dans le palais de justice où l'on menaça de prendre par force les armes qui se trouvaient dans l'arsenal de l'état pour chasser du pouvoir les tyrans, ainsi qu'ils appellent le gouvernement, le sénat et le cabinet.

Vers dix heures le gouverneur envoya à l'arsenal un ordre de lever une force pour le défendre et le gardien engagea 25 hommes et les logea dans la maison. Pendant ce temps, la partie loco-foco de la chambre des représentants s'était assemblée pour continuer leurs mouvements, et s'ajourna bientôt. Alors une populace considérable s'amassa devant l'arsenal.

Les loco-focos nommèrent un comté pour parler à leurs amis de loi et d'ordre et les engager à retirer la force de l'arsenal. On convint alors solennellement que la foule se retirerait et le gardien de l'arsenal engagea sa parole qu'il ne laisserait sortir des armes pour aucune fin.

La populace se retira alors, et peu après la garnison fut congédiée. On pense que c'était le meilleur moyen d'obtenir la paix dans les circonstances actuelles. Ceci était environ à 1 h. p. m.

Après que la garnison de l'arsenal se fut retirée, un nombre considérable de séditieux s'assembla dans *Lowest Street*, en face de l'hôtel de Glarin, et là des orateurs prononcèrent plusieurs discours inflammatoires. Mais comme la pluie tombait alors par torrents, tout le monde se dispersa bientôt. (Extra du Key Stone.)

HORRIBLE ETAT DE CHOSES.—La canaille est maintenant en possession du Capitole de la Pennsylvanie, et il est impossible à la législature de se réunir, ou aux autres branches du gouvernement de faire leurs affaires.

A 2 1/2 heures c'est après-midi, heure fixée pour la réunion de la chambre, l'orateur député M. Spakman pour l'ajourner à demain.

La chambre était pleine de séditieux qui s'emparèrent de M. S. et le forcèrent à se retirer. Tous se précipitèrent dehors et M. S. put à peine s'échapper sans être blessé. Pendant le vacarme, les portes de la chambre furent brisées et l'édifice fut mutilé de diverses manières.

La populace est maintenant en possession de la ville, la loi de la canaille est suprême. Les officiers de la loi ne font aucun effort pour mettre fin à ces scènes honteuses.

Il n'y a pas de vie en sûreté. Mais on nous dit que les autorités de l'état ont pris toutes les mesures possibles pour conserver les vies et les propriétés.

Le correspondant du Philadelphia Inquirer donne les détails suivants sur les actes de la populace. Nous sommes au sein d'une révolution: après avoir chassé les sénateurs de leurs sièges et avoir forcé l'orateur et d'autres membres à se sauver par les fenêtres, la populace s'est organisée en assemblée et a entendu les discours les plus inflammatoires de la part de plusieurs de ces orateurs.

Après l'ajournement de l'assemblée, la canaille se rendit au Capitole, s'empara de nouveau de la chambre du sénat, déterminée, n'a-t-on assuré, si le sénat voulait s'assembler, à barricader les portes et à se poster aux fenêtres, pour empêcher les sénateurs de sortir, jusqu'à ce qu'ils aient accédé à ses demandes.

La majorité des sénateurs, apprenant cela et voyant la chambre au pouvoir de la populace, résolut sagement d'ajourner l'assemblée.

La populace se rendit à l'arsenal pour s'emparer des armes qui s'y trouvent et on ne put la faire renoncer à ce projet, qu'en lui promettant

solennellement que nulle arme ne serait enlevée, même sur les ordres du gouverneur!

Honte à ceux qui ont pu faire une semblable négociation. On pense que mercredi, lorsque l'heure de l'assemblée arriva, la chambre était occupée par 800 ou mille séditieux.

Une douzaine de vigoureux forts-à-bras entouraient la chaise de l'orateur, et empêchèrent qu'elle ne fût occupée.

Le Key Stone (papier de Van Buren) sanctionne toutes ces violences et engage la populace à en commettre de nouvelles.

Il déclare tout gouvernement civil terminé et conseille à ses partisans d'agir en conséquence.

Une assemblée publique doit avoir lieu aujourd'hui à Philadelphie, pour prendre en considération ces sujets importants. Le meneur de la populace est un officier du gouvernement des Etats-Unis.

QUEBEC:

MARDI, 18 DECEMBRE 1838.

Les journaux de New-York du 11 n'annoncent point d'arrivage d'Europe.

Le général PATERSON est parti de Philadelphie pour Harrisburgh avec des troupes, et il est probable qu'à l'heure qu'il est tout est rentré dans l'ordre. Le parti démocratique, qui est celui des émeutiers, a gâté une bonne cause en recourant à la violence.

Correspondance de Montréal de la Gazette de Québec.)

« Montréal, dimanche soir, 16 décembre. »

« Le bruit courait hier que 4000 carabiniers du Kentucky étaient arrivés sur la frontière du Détroit, dans le dessein de faire une descente en Canada aussitôt que la rivière sera prise, et que le général Brady, avec la poignée de troupes sous ses ordres, avait été forcé d'abandonner son poste. On disait aussi que le colonel Prince avait fait fusiller quatre des brigands pris dans les bois, après les avoir fait passer par une cour martiale. Je n'ai rien appris, en confirmation de ces bruits, par la dernière malle du Haut-Canada. »

« D'après un rapport reçu en ville ce matin, les patriotes et les sympathisants s'assemblent en grand nombre sur la frontière de Mississkoui, en conséquence de quoi le major McCord a été envoyé à Chambly pour en faire partir des troupes dans cette direction. Le 7e régiment, stationné à St. Pierre, va partir aussi, dit-on, pour cette frontière. »

« Les quatre prisonniers qui vont être exécutés sont Cardinal, Dupret, Lepailleur, et l'un des Thibert. Je n'ai pas appris quel jour l'exécution doit avoir lieu, mais le bruit court que ce sera mardi. »

« Huit prisonniers ont été amenés aujourd'hui de Beauharnois, escortés par quelques volontaires. »

« Un des exilés de la Bermuda, nommé Goddu-Hy croix, a été arrêté, il y a quelques jours, à Saint-Hyacinthe. Je ne crois pas que ce ne soit pour aucune offense commise depuis son retour. »

« Un autre prisonnier a été condamné à être exécuté mercredi à Kingston. »

EXECUTIONS.—Outre le général Von Schoultz, qui commandait les brigands débarqués près de Prescott, deux autres prisonniers de la même bande, Dorephus Abbey, colonel, et Daniel George, payeur de la troupe, tous deux américains, ont été pendus depuis à Kingston, et un quatrième doit l'être, dit-on, demain.

Le bruit courait à Montréal que le colonel PRINCE avait fait fusiller quatre des brigands pris à Windsor, après les avoir fait passer par une cour martiale sur le champ de bataille.

D'après ce qu'on nous écrit de Montréal, quatre des prisonniers qui viennent de subir leur procès dans cette ville, et parmi lesquels se trouve J. N. Cardinal, ancien membre du parlement, devaient être exécutés aujourd'hui.

Voici les noms des prisonniers faits après l'action à Windsor, près de Sandwich, le 4 décembre, avec l'indication de leurs pays:

- Daniel Sweetman, Etats-Unis,
- Daniel Kennedy do do
- Srael Allwood, do do
- James M. Atchison, Ecosse,
- Abram B. Sweet, Etats-Unis
- William Jones, do do
- Chancery Keldon, do do
- Robert Marsh, do do
- Joseph Herton, do do
- Israel Herton, do do
- Edward Armstrong, do do
- Charles Reed, Angleterre,
- Josiah Doan, Yarmouth, H. C.
- James Williams, Etats-Unis,
- David Hay, Moore, H. C.
- John Spriggs, Waterloo, H. C.
- Michel Morrin, B. C.
- Harrison P. Goodrick, Etats-Unis,
- Oliver Crandell, Kingston, H. C.
- E. C. Goodman, Etats-Unis,
- Amos Parley, St. John N. B.
- Reily M. Stewart, Etats-Unis,
- Cornelius Cunningham, do do
- Abraham Tiffany, do do.

On lit dans la Gazette de Montréal de samedi:

« La sentence de la cour martiale ayant été soumise à Son Excellence l'administrateur du gouvernement et commandant des forces, a été approuvée dans un ordre-général publié aujourd'hui. Par cette sentence, Edouard Thérien et Louis Lesiège, autrement nommé Louis Lesage dit Lavolette, ont été acquittés. Les dix autres prisonniers, Joseph Naraisse Cardinal, Joseph Duquette, Joseph L'Écuyer, Jean Louis Hubert, Jean Marie Hubert, Lévy Ducharme autrement dit Léandre Ducharme, Joseph Guimond, Louis Guérin dit Dusault, autrement dit Blanc Dusault, Antoine Côté et François Maurice Dupuis ont été condamnés à mort; six de ceux-ci ont été recommandés pour une commutation de la sentence de mort, et quatre ont été abandonnés pour être exécutés. »

« Nous sommes informés que le sort des prisonniers doit leur être annoncé aujourd'hui par le juge-avocat, et nous croyons qu'on ne perdra pas de temps à mettre la sentence à exécution. »

« On verra par-là que tous les doutes qui ont pu s'élever sur la constitution et la légalité de la cour martiale ont été complètement résolus et dissipés. »

« Les juges ont remis à lundi prochain pour offrir les parties sur la demande d'un writ de prohibition à l'égard des procédures de la cour martiale. »

"Nous apprenons que la cour martiale doit se réunir lundi à 10 heures, et procéder à l'instruction du procès de Charles Haot, qui remplissait les fonctions de commissaire-général des forces rebelles à Napierville."

Sur le rapport de la commission d'enquête nommée par sir John Colborne, un bon nombre de prisonniers ont déjà été mis en liberté, parmi lesquels on compte MM. L. M. Viger, L. H. Lafontaine, Charles Mondelet, les docteurs Vallée, Perrault et Berthelot, et MM. John Donegani, E. R. Fabre, J. N. Labadie, Bernard, Badeau, Desrivières, Chapin et Durocher.

La Gazette de Montréal publie la nomination de M. WILLIAM FOSTER COPPIN, comme assistant secrétaire civil. C'est à lui que devront être adressées toutes communications relatives à la police.

Le colonel BOWLES, des Gardes, s'est enfoncé, dit-on, dans la citadelle de Québec, dont il était le commandant, pour éviter la signification d'un ordre judiciaire. En vertu de cet ordre, le colonel BOWLES devait être emprisonné sans avoir eu le temps de communiquer avec son supérieur, le commandant en chef, à Montréal, pour savoir s'il devait remettre en liberté un prisonnier d'état confié à sa garde, ou, refusant de ce faire, se constituer prisonnier lui-même hors de la citadelle, cette clef des Canadas, dont la garde lui était confiée, sans attendre qu'on lui donnât un successeur. Et, il faut bien le remarquer, cet ordre judiciaire émanait du père putatif des 92 résolutions, et le prisonnier d'état que celui-ci ordonnait au commandant de la citadelle de remettre entre ses mains, était un partisan violent des 92, accusé, dit-on, sous serment, d'être affilié à cette "vaste conspiration" qui, de l'aveu du *Canadian* même, est "sur pied pour détruire la souveraineté britannique sur ce continent," en d'autres mots pour exécuter la menace contenue dans les 92; conspiration dont on sait que les ramifications s'étendent jusqu'au delà des murs de Québec, et ont déjà pu, par d'autres moyens, extraire de cette citadelle deux autres prisonniers d'état. Cette conduite du colonel BOWLES est, selon le *Canadian*, "à peu près semblable" à celle du général BRADY, de l'armée des Etats-Unis, qui ne s'est pas contenté, en se retirant chez lui, d'éviter la signification d'un ordre judiciaire, mais qui a défilé, dit-on, le schériff et tous ses officiers, de mettre à exécution l'ordre du juge, et pointé un canon contre eux pour les empêcher. Cet à peu près ne demande pas de commentaire. Quant à l'exemple de "résistance au cours régulier de la loi," donné par le général américain, le *Canadian* s'en console en disant que "le rapprochement s'en fait la Gazette ne pourrait tendre qu'à prouver une chose, c'est que notre gouvernement n'est pas exempt des abus et des désavantages du gouvernement américain, sans en avoir les avantages; puis attendons quelque temps encore, dit-il, l'affaire n'est pas finie; attendons pour voir dans quel pays il sera fait plus prompt et plus substantiel justice d'une résistance à peu près semblable au cours régulier de la loi."

La promptitude et la substance de justice attendue par le *Canadian* de la part du gouvernement américain, est sans doute que le général BRADY sera forcé de restituer les armes saisies à "ces jeunes gens aventureux qui croient combattre pour une bonne cause." C'est ainsi qu'il désigne les brigands qui ne reconnaissent aucun gouvernement ni aucune loi, et qui veulent s'imposer à un peuple moral, paisible et inoffensif qui les repousse avec horreur.

La citation que fait le *Canadian* de l'opinion de sir WILLIAM FOLLET, à l'appui de celle des trois juges canadiens sur la suspension de l'habes corpus, fait dire à ce jurisconsulte tout le contraire de ce qu'il a dit, d'après un rapport de son discours que nous avons sous les yeux, et dont nous nous proposons de donner quelques extraits.

Un exprès est parti vendredi de cette ville avec des dépêches pour le Nouveau-Brunswick. On dit qu'il monte deux nouveaux régiments de cette province et de la Nouvelle-Ecosse.

Le 65 régiment part demain pour Montréal. On attend des provinces d'en-bas le 11e et le 23e.

Le 52e régiment est arrivé à la Barbade, à bord du vaisseau de S. M. l'*Hercules*, venant de Gibraltar. Ce navire devait transporter à Halifax le 36e régiment de S. M. le *Cornwallis* et le *Malabar* sont arrivés à la Bermuda le 15 novembre, venant d'Halifax, et le *Racehorse*, venant de New-York.

La frégate à vapeur la *Médée* est arrivée à Halifax le 4 décembre, venant de Québec et de Pictou.

BANQUE DE L'AMERIQUE SEPTEMBRIALE BRITANNIQUE.—L'avis suivant a été affiché aujourd'hui:

"Information ayant été reçue qu'un paquet contenant des Billets non signés de cette Banque a été enlevé de la barque naufragée *Colborne*, et qu'on a essayé de mettre ces Billets en circulation, le public est averti de ne point recevoir les dits Billets, qui sont numérotés et datés comme suit:

"Billets de la Succursale de Québec, d'une piastre, datés du 1er septembre 1838, numérotés de 10,001 à 12,000; de deux piastres, datés du 1er septembre 1838, numérotés de 6001 à 10,000.

"Billets de la Succursale de Montréal, d'une piastre, datés du 1er septembre 1838, numérotés de 14,001 à 18,000.

Québec, 18 décembre 1838."

Les détenus politiques de cette ville, MM. Rousseau, Teed et Chasseur ont été transférés dans la prison commune, et on est maintenant assez facilement admis à les voir en s'adressant à M. Young, chef de police.

L'honorable juge BEDARD a dû partir hier de Montréal pour New-York, dans l'intention de prendre passage pour l'Angleterre à bord du paquebot du 24.

(Extraits de l'Ami du Peuple de Montréal.)

Voici la péroraison du résumé des témoignages donnés devant la cour martiale par M. C. D. Day, un des députés juges associés. "D'abord que la preuve du crime dont on les accuse est parfaite contre Cardinal, Duquette, L'Ecuyer, Jean Louis Thibert, Jean Marie Thibert, Joseph Guimond, Louis Guérin dit Dusault, Antoine Côté et Frs. Maurice Lepailleur. Secondement, que si la cour pense devoir rejeter le témoignage de M. McDonnell même dans les avancés que Grant a confirmés directement et Boudria d'une manière collatérale, le prisonnier Ducharme se trouva dans une position douteuse, et la cour déterminait jusqu'à quel point il a droit à profiter de cette règle humaine qui dit que tout doit être résolu en faveur des accusés. Troisièmement, que si le témoignage de McDonnell est rejeté la culpabilité de Thérien n'est plus prouvée que par celui de Brunyère seul, et quatrièmement, quant à Leslège dit Laviolette, que les témoignages sont insuffisants pour le faire convaincre.

Nous avons ainsi exposé pour la considération de la cour, le témoignage relatif à la poursuite actuelle et tous les points matériels qui s'y rattachent. En réplique à l'appel touchant fait par les prisonniers à votre humanité et à votre comparaison, nous dirons seulement, que les devoirs que la cour a à remplir

est d'une nature indépendante et au dessus de tout sentiment, et doivent être remplis strictement, conformément à la loi et aux témoignages.

Après ces observations, les juges avocats ayant fait tous leurs efforts pour remplir leurs devoirs envers la société et les accusés, attendent la décision que vos consciences vous dicteront et que la justice puisse approuver.

Les procédés de la cour martiale que nous commençons à publier dans ce numéro, établissent des faits qui, quoiqu'assez bien connus, méritent l'attention du public. Le soulèvement des accusés et de leurs complices, l'arrestation de John Lewis Grant et de John McDonnell, l'intention avouée des rebelles de renverser le gouvernement, leur espoir et leur confiance qu'une forte armée américaine avançait sur ce pays, enfin leur marche sur Canagawaga et leur tentative si malencontreuse pour désarmer les sauvages. Les témoignages établissent que Cardinal et Duquette étaient les chefs.

Pour entendre ce que dit M. Day de la possibilité de rejeter le témoignage de M. John McDonnell, il faut savoir que dans le cours de son long témoignage, M. McDonnell fit une erreur et dit avoir vu Ducharme à Chateauguay, à une époque où il se trouvait à Montréal en prison. M. Chs. D. n'affirma pourtant point cela. Il nous semble que ceci est une bien faible raison pour rejeter un témoignage aussi important et d'un homme aussi estimable. Il n'y a rien d'étonnant que dans la confusion des souvenirs on fasse une erreur de date ou de personne.

—Le gouverneur du Haut-Canada a fixé vendredi, 14 courant, pour un jour d'humiliation et de prières.

—Encore une banqueroute d'officier public aux Etats-Unis. Dernièrement nous avons rapporté l'énorme faille du collecteur des douanes à New-York, M. Startwort. A peine avait-il quitté l'Amérique, qu'une autre faille publique, celle de M. Price, avocat des Etats-Unis pour New-York, vient d'être découverte. On la porte de \$300,000 à \$1,000,000. M. Price a prudemment pris le paquebot pour Londres.

Encore une beauté du gouvernement républicain.

—Bon nombre de personnes arrêtées sur soupçon, le 3 nov. et les jours suivants, ont été remises en liberté. Parmi les prisonniers libérés se trouvent MM. L. M. Viger, L. H. Lafontaine, Dr. Vallée, Charles Mondelet, John Donegani, A. Berthelot, Joseph A. Labadie, Badeau, E. R. Fabre, etc., etc.

CHENIN DE FER.—Une assemblée des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Champlain et de St. Laurent, a eu lieu dernièrement, et nous apprenons avec plaisir que malgré les temps peu favorables et la baisse du commerce, les affaires de cette compagnie sont dans un état très florissant.

—Le capitaine James Macdonald, de Laprairie, a saisi, il y a quelques jours, entre St-Pierre et St-René, quatre quarts de cartouches américaines toutes faites, et un quart de balles; le tout a été remis dans les magasins de la reine à Laprairie.

SYMPATHIES ESTIMABLES.—Le mot de sympathie est singulièrement décrié de nos jours; mais il en est cependant d'honorables que nous sommes heureux de citer.

Les journaux de New-Brunswick annoncent que les habitants de Frédéricton et du voisinage devaient avoir une assemblée le 6, pour aviser aux moyens les plus convenables de secourir les familles des volontaires tués dans la dernière rébellion du Bas-Canada.

Une assemblée semblable devait avoir lieu, dans le même but, dans le comté d'York de la même province.

Des lettres des Trois-Rivières annoncent que les officiers et soldats volontaires de cet endroit ont donné un jour de paye pour soulager ces familles.

ACCIDENT MALHEUREUX.—Toussaint Marié, écuier, de Terrebonne amenant un voyage de bois de chauffage, a eu le malheur de renverser sa voiture et fut blessé si grièvement qu'il en est mort jeudi soir, dernier.

—On lit dans le Herald de N. Y. "Si les canadiens peussent aucun des jeunes canadiens pris à Prescott, nous serions obligés de pendre McKenzie, Thieler et quelques autres individus de cette espèce." AMEN.

DECES.—Dimanche, en cette ville, après une longue maladie, dame Scholasique Point, épouse de feu Jos. Lacroix, ci-devant manouvrier de Québec, à l'âge de 21 ans et 5 mois. Ses funérailles auront lieu demain (mercredi) à dix heures du matin. Le convoi partira de la demeure de madame Toucher, rue Saint-Paul.

—A Montréal, jeudi dernier, le 15 du courant, âgée de 43 ans et 6 mois, dame Marie-Catherine-Emilie Côté, épouse de Frs. Ant. Laroque, écuier. La mort l'a enlevée 9 jours après qu'elle eût donné naissance à un fils qui lui survit.

BANQUE DE QUEBEC. AVIS.—Un dividende semi-annuel de trois pour cent sur le montant du capital a été déclaré, et sera payable, à la Banque, dès et après le MERCREDI 2 JANVIER prochain.

Par ordre du conseil, NOAH FREER, caissier.

Québec, 20 novembre 1838.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT. DES propositions seront reçues au bureau du Commissariat jusqu'au JEUDI 27 DECEMBRE, à midi, pour la fourniture de bois au département du génie depuis le 1er janvier 1839, pendant trois années, le contrat pouvant être résilié en partie ou l'autre partie en donnant avis trois mois d'avance, par écrit. Le bois devant être fourni d'après une spécification qu'on pourra voir en s'adressant à ce bureau.

Les livraisons devront se faire aux forts du contractant, à la Cour des Ingénieurs Royaux porte Saint-Louis, ou dans quelque partie de la Citadelle, de la Haute ou Basse-ville de Québec, que ce soit comme il sera requis. Si du bois défectueux ou travaillé de façon quelconque, il devra être remplacé par du bois d'une description convenable, aux frais du contractant. La décision de l'ingénieur Royal commandant, ou de la personne commise par lui, sera définitive dans tous les cas de dispute au sujet de la qualité des matériaux fournis.

Tous bois d'éparrissage, madriers, planches, piquets de cèdre et esparses devront être séchés, s'il est requis, dans les trois jours après la réception de la réquisition, et tous bois inférieurs (*scantling*), dans les six jours.

Si un délai était demandé par le contractant, il sera à l'option de l'ingénieur Royal commandant de l'accorder, ou à celle du Commissaire général d'acheter les articles qui ne seraient pas fournis à temps; la perte occasionnée par tel achat devant être supportée par le contractant.

Le paiement se fera par quarts, c'est à dire, aussitôt que faire se pourra après les époques suivantes, savoir: le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre.

Dans les propositions on fera énoncer les prix en cours d'Halifax auxquels on fournira les différentes sortes de bois, et nommer deux cautions suffisantes pour l'exécution du contrat.

Commissariat, Québec, 5 décembre 1838

Le soussigné d'abord nommé curateur à la succession vacante de feu dame demisée AGATHE TARDIEU de LANAUDIERE, en son vivant de la paroisse de St. Valier, prie toutes personnes entendues envers la dite succession de lui payer sans délai le montant de leurs dettes, et toutes personnes envers lesquelles la dite succession est endettée soit également priées de lui transmettre leurs comptes dûment attestés.

ACHIL DE LACHEVROTIERE, N. P. Deschambault, le 20 novembre 1838. 3 m

A vendre, au bureau de la Gazette de Québec.

MANUEL DU CHÉTIEN, CONTENANT: UN livre de prières; un traité de la religion chrétienne; un abrégé des preuves des principales vérités catholiques.

Québec, 10 juillet 1838.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. D. BALZARETTI. Marchandises sèches, &c. &c.—MERCREDI prochain, 19 courant, à ses chambres d'encan, à DEUX heures précises, sans réserve:— UN assortiment général de marchandises sèches, hardes, manchos, palatines, colletteries de duvet de cigne, schawls, frocs de Guernesey, &c. &c.

—AUSI.— Une valise souliers de dames et d'enfants. 17 décembre 1838.

PAR G. D. BALZARETTI. VENTE ETENDEE DE VINS ET LIQUEURS. VENDREDI prochain, 21 du courant, à ses chambres d'encan, à DEUX heures précises:— CENT-VINGT-CINQ douz. vin d'Orporto Cent vingt-cinq do do Madère Vingt-cinq do do Constantia Vingt do do Champagne moussoux. —AUSI.— Soixante-et-dix caisses lippons françaises assorties, crème de noyaux, framboises, piment, &c. Trente-cinq douz. brandy aux cévres très supérieur.

—ET— Cinquante caisses chandelles de blanc de balaine. 17 décembre 1838.

PAR G. D. BALZARETTI. VENTE DE LIVRES. ENCAN DU SOIR. MERCREDI 26 du courant, à ses chambres d'encan, à SIX heures précises, positivement sans réserve:— UNE riche collection de livres de droit, histoire, voyages, &c. &c. Les catalogues seront prêts lundi prochain. 17 décembre 1838.

VENTES. LE PREMIER de MAI prochain, seront vendus et adjugés au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux, à UNE heure après-midi, les propriétés suivantes:—

1. Un emplacement avec la maison, qui a ci-devant servi d'école, rue d'Artilerie au faubourg Saint-Louis, chargé de 22 1/2, 74, de rente annuelle envers M. Amable Berthelot. La dite maison ayant 45 pieds de front sur 20 de profondeur, avec les bâtiments, puis et clôture en dépendant; de plus quelques ustensiles d'agriculture, comme charrue, herse, semoir, râcloir, une machine pour battre du grain, banes, tablettes, télégraphes.
 2. Un autre emplacement dans le même faubourg, rue St-Michel, chargé d'une rente annuelle en faveur de M. Amable Berthelot de 22 1/2, 11 1/2, avec une maison de trente pieds, quarrés et les bâtiments en dépendant, ainsi qu'un puits et les clôtures; de plus des rouets à filer, une machine à carder, une à filer, deux en fer et acier pour tricoter, des métiers à tôle et à étoffe, deux bras pour lin et chanvre des banes, tablettes et télégraphes.
 3. Un autre emplacement avec une petite maison en bois située sur la Grande-Allée vis-à-vis la maison qu'habite M. Perrault, protonotaire, tenu en bail emphytéotique, dont le terme est encore de sept années de jouissance jusqu'au 1er mai 1845, contenant quatre arpents en superficie et payant annuellement quatre guinées.
 4. Un autre terrain contenant quatre arpents en superficie situé sur la Grande-Allée, vis-à-vis M. Ginger et chargé de six lots de rente annuelle par chaque arpent payable à madame veuve Morehead, tenu par sous-bail emphytéotique, dont il reste encore 11 ans à jouir.
 5. A la charge par les adjudicataires, de payer comptant le montant de leur adjudication, ainsi que les droits dus aux seigneurs et bailleurs de fonds, ainsi qu'aux employes des droits et rentes à compter du jour de leur adjudication à l'avenir, les dits biens quittes d'iceux jusqu'à ce jour.
- J. F. PERRAULT, protonotaire, 14 décembre 1838. 1 w

PIANOS. UN grand assortiment de PIANOS supérieurs à vendre à la résidence du soussigné.

La célèbre SERRAPHINE de Kolmann. Cet instrument est admirablement adapté pour de petites écoles et chapelles.

S. CODMAN, Maison de Montclair.

M. C. profite de cette occasion pour informer le public que ses classes pour l'instruction sur le piano et la musique vocale sont encore ouvertes pour recevoir des élèves.

Québec, 15 décembre 1838.

AVERTISSEMENT. TOUS ceux des tenanciers de la ville et des faubourgs, et ceux des censitaires des seigneuries de Sillery, Delair, St-Gabriel, Notre-Dame des Anges et autres qui doivent des arriérés de cens, rentes et lots et ventes, aux biens ci-devant des Jésuites, maintenant dévolus à Sa Majesté, sont par le présent, requis de payer au plutôt au soussigné, faite de quoi, ils seront poursuivis sans distinction, et sans aucune autre forme.

Les nouveaux acquéreurs de terres, emplacements ou autres immeubles recevant des dits seigneuries, qui n'ont point fait l'acquisition de leurs titres, tel que voulu par la loi, seront tous poursuivis au terme de février, s'ils négligent de le faire d'ici au 15 janvier prochain.

LOUIS PANET, Agent. 5 décembre 1838. 1 m

La société qui existait ci-devant sous les raisons de FORSYTH, RICHARDSON & Co., à Montréal, et FORSYTH, WALKER & Co., à Québec, a été dissoute le 20e du courant, par consentement mutuel.

Toutes dettes dues par les dites sociétés seront payées par WILLIAM WALKER, THOMAS B. WALKER, ANDERSON, WILLIAM FORSYTH et JOHN BLACKWOOD FORSYTH, qui sont conjointement et individuellement autorisés à recevoir le paiement de et donner des quittances pour toutes dettes dues aux susdites sociétés.

WILLIAM WALKER, THOMAS B. WALKER, ANDERSON, WILLIAM FORSYTH, JOHN B. FORSYTH. Montréal, 25 novembre 1838.

LES affaires ci-devant faites par FORSYTH, RICHARDSON & Co., à Montréal, et FORSYTH, WALKER & Co., à Québec, seront continuées par les soussignés sous les mêmes raisons.

WILLIAM WALKER, THOMAS B. WALKER, ANDERSON, WILLIAM FORSYTH, JOHN B. FORSYTH. Montréal, 25 novembre 1838.

Le soussigné offre ses services aux officiers militaires et autres qui ont servi dans la milice incorporée durant la dernière guerre avec les Etats-Unis, pour faire valoir avec célérité et avantage dans les bureaux publics, leurs réclamations en vertu des provisions de la Proclamation de Son Excellence le comte de Durham du orze de septembre dernier.

JAMES H. KERR. Québec, 6 octobre 1838. 27 s

AVIS. TOUS ceux qui ont des demandes contre la succession de feu dame MARGARET MACDRIER, en son vivant de Montréal, veuve de WILLIAM HOLMES, écuier, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment authentiqués, soit au notaire soussigné, ou à GEORGE HOLMES PARK, écuier, à Québec, ou JOHN MACDRIER, écuier, à Montréal, ses exécuteurs testamentaires; et tous ceux qui doivent à la dite succession sont priés de vouloir bien payer sans délai aux dits exécuteurs.

LOUIS PANET, notaire. Québec, 21 mai 1838. 3 m

On a besoin d'une personne habile à filer et carder l'étoffe du pays. S'adresser à PÉTER PATERSON, rue St-Jacques. Québec, 20 avril 1838. 3 m

TOILES à blé, brevetées, de Hollande et d'Angleterre, à vendre au n. 47, rue des Commissaires, au bord de l'eau. ALFRED LAROCHE, Montréal. 21 octobre 1838.

GRAINE DE LIN.

LES soussignés donneront le prix courant du marché pour de la graine de lin.

HENDERSONS & Co. Québec, 4 décembre 1838. 0 s

SOULIERS DE CAOUTCHOUC (gomme élastique). NOUVELLEMENT RECUES ET A VENDRE: SOULIERS de dames, de messieurs et d'enfants en caoutchouc de la meilleure qualité.

FRED. WYSE, N° 3, rue du Palais, en face de l'Albion Hotel, Haute-ville, et au pied de la rue de la Montagne, près du Neptune Inn, Basse-ville. Québec, 25 septembre 1838.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES QUI RESTENT AU BUREAU DE LA POSTE DE QUEBEC, LE 5 DECEMBRE 1838.

[Si les lettres sous-mentionnées ne sont pas retirées d'ici à SIX semaines elles seront renvoyées au "Dead Letter Office".]

N. B.—Les personnes qui les demanderont au bureau sont priées de dire qu'elles sont les lettres annoncées.

- | | | |
|---|--------------------|---------------------|
| A | 2 Adams, Rob | 7 Anderson Margt |
| | 3 Amel Pierre | 8 Aubry Jean |
| | 4 Aekinson John | 9 Alsop Peter |
| | 6 Alexander Fran | |
| B | 1 Boivin Louis | 43 Bell Jas |
| | 2 Booth Mr | 44 Bell Jas |
| | 3 Brown David | 45 Bellier Ellen |
| | 5 Byrne Margt | 46 Bonhomme Gab |
| | 6 Bonard Simon | 49 Bell Jacob |
| | 7 Brown P | 51 Blanchette Sout |
| | 8 Bailey Thos | 52 Booth Jean |
| | 9 Boyd Mrs | 53 Brunette Venne P |
| | 10 Brunet | 54 Bain John |
| | 11 Borogton Bath | 56 Blais Venne M |
| | 12 Broomeur A | 57 Belanger Jean |
| | 13 Baird Andrew | 58 Baguet J B |
| | 14 Briggs Win | 59 Brown Win |
| | 15 Brown Jas | 61 Black John |
| | 17 Bennett Geo | 62 Bront Jacques |
| | 20 Brown Wm | 63 Bessener L T |
| | 21 Bessener L | 64 Baird J C |
| | 22 Bohere Mrs | 65 Brown J & Co |
| | 25 Boudreau Mad | 67 Brine Cath |
| | 26 Barret Widow | 68 Byrne Thos |
| | 27 Borget Mr | 69 Brownm Peter |
| | 31 Belo Oligo | 70 Blai Ben |
| | 32 Brown Wm | 71 Barret Mrs |
| | 33 Brown Thos | 72 Brownm Win |
| | 34 Bis-ere Guillem | 73 Baily Ri |
| | 35 Brown Geo | 74 Becharl Jean |
| | 37 Bonnard Ignace | 75 Burk Path |
| | 38 Barry Eliza | 77 Barnes G W |
| | 39 Babbie Jas | 78 Beveridge J |
| | 40 Beckmeyer Win | 79 Brille Geo |
| | 41 Baber Cloum | 80 Burke Pat |
| | 42 Butail Jos | |

- | | | |
|---|---------------------|----------------------|
| C | 1 Carr Pat | 35 Coffey Bridget |
| | 2 Collyer Sam | 38 Congan Moses |
| | 3 Carril Henry | 39 Caillonette Juste |
| | 4 Chalmers Thos | 40 Gorriveau G |
| | 7 Collin Wm | 41 Chalon P |
| | 8 Cascardin Jas | 42 Casham John |
| | 9 Cannon Mary | 43 Campbell John |
| | 10 Conny Brian | 44 Clerk John |
| | 12 Courten Hubert | 45 Comill Dennis |
| | 13 Canin Mr | 46 Collin Martha |
| | 14 Carr John | 47 Conway Wm |
| | 15 Cardwell Tobly | 48 Converse G S |
| | 17 Connell Wm | 49 Chertin Friens |
| | 20 Claudmann Alice | 50 Carr Ed |
| | 21 Chevallier P | 51 Campbell Wm |
| | 22 Clark John | 52 Campbell Mary |
| | 25 Couture Law | 53 Conway Fauny |
| | 27 Camr J B | 54 Cooper Robt |
| | 28 Anchar Jos | 55 Cousonne Venne |
| | 29 Consul de France | 56 Collin Mary |
| | 30 Constable Ed | 57 Carlton Ben |
| | 31 Caithness Mr | 58 Cannon Mrs |
| | 32 Clark John | 59 Crestine Miss |
| | 33 Croft Hannah | 60 Campbell Mrs |
| | 34 Constantine E | 61 Couture Jos |
| | 35 Colford John | |

- | | | |
|---|------------------|--------------------|
| D | 1 Dooly Margt | 19 Denist Sam |
| | 2 Doherty Bar | 20 Doherty Bar |
| | 7 Doherty Philip | 21 Doherty Pat |
| | 8 Dabert Eliza | 22 Daston Adelaide |
| | 9 Devlin Widow | 23 Dault M J |
| | 10 Dwyer John | 24 Davis John |
| | 12 Duffey Ed | 25 Durand Jacques |
| | 13 Duvalle Mary | 26 Davis Richd |
| | 14 Dumen Wm | 27 Doyle Pat |
| | 16 Donley Jos | 28 Dery Jos |
| | 17 Daley John | 29 Devarenos Venne |
| | 18 Dumas Jean | |

- | | | |
|---|------------------------|---------------------|
| E | 1 Egg John | 5 Estang Revd L |
| | 2 Evans Revd David | 6 Ennot A |
| | 3 Elster Geo | 7 Estance J R |
| | 4 Eves Thos | 9 Eschambau Venne |
| | | |
| F | 11 Turkey Fran | |
| | 12 Finlay Mich | |
| | 13 Finlay David | |
| | 14 Finlay Ann | |
| | 15 Finlay Vie | |
| | 16 Fraser Wm | |
| | 17 Ferguson Mrs | |
| | 18 Falderau Capt | |
| | | |
| G | 1 Gilmore Pierre | 19 Gilford Fran |
| | 2 Gavin Andrew | 20 Giroux Jean |
| | 3 Gauthier Louis | 21 George Eliza |
| | 4 Gagnon Jos | 22 Gillespie Jas |
| | 5 Gosselin Mary | 23 Groves Robt |
| | 6 Garneau J B | 24 Gordon Geo |
| | 8 Gillespie Mrs | 25 Goutier Venne |
| | 9 Griffin Bill | 26 Gowen Mary |
| | 10 Gowland B | 27 Greenway Mrs |
| | 11 Gathney Mic | 28 Gouverneur Peter |
| | 12 Gowen Christopher | 29 Galna John |
| | 13 Ganugey Christopher | 31 Gordon Wm |
| | 14 Gosselin Jos | 32 Grayell Capt |
| | 15 Gay Wm | 33 Girard Venne |
| | 16 Gay Louis | 34 Galan Thos |
| | 17 Gosselin E | 35 Golin Patries |
| | 18 Girouard Julien | |

- | | | |
|---|-----------------|------------------------|
| H | 1 Hughes Ed | 21 Huard Jenn |
| | 2 Hamblin H | 22 Hamselle Elm |
| | 4 Hall Eliza | 23 Hall Jos |
| | 5 Harrison Brid | 24 Hadfield Rob |
| | 6 Hill A | 25 Harris W D |
| | 7 Higgins Mary | 27 Hallowell Wm |
| | 8 Hasty John | 28 Henderson Eliza |
| | 9 Holly | 30 Hosselt Thos |
| | 10 Hannah Sam | 31 Hodgson Christopher |
| | 12 Hamply Mrs | 32 Huston Wm |
| | 13 Hughes Mrs | 33 Hupé Narcisse |
| | 15 Hinds Jas | 34 Houston Ed |
| | 16 Hackett Dan | 35 Howarth John |
| | 17 Hackett Dan | 36 Hassett Thos |
| | 18 Hapthouse Wm | 37 Havarth Corp |
| | 19 Hannon Jas | 38 Higgins Mary |
| | 20 Hacking Jas | 39 Hill Wm |
| | 21 Hill Surgeon | 40 Hughes John S |

- | | | |
|---|---------------------|-----------------|
| I | 1 Jaque Henry | 8 Jerda Mrs |
| | 2 Julien Jaque | 9 Jones Shos |
| | 6 Inguoil Major | 10 Irwin Jas |
| | 7 Jaimaine Jen | |
| | | |
| K | 1 Keilly J M | 11 Kealy John |
| | 2 Kelly Mr | 12 Kelly Michel |
| | 4 Kirby Jos | 13 Kelly Jas |
| | 6 Krollan Eliza | 15 Kinsley Thos |
| | 7 Kenay John | 16 Kavenay Ann |
| | 8 Kirkpatrick Fanny | 17 Kelly Susan |

- | | | |
|---|--------------------|---------------------|
| L | 1 Loughlin Henry | 21 Larvike J B |
| | 2 Lachlan J B | 22 Louis Belleville |
| | 3 Lapsire Jos | 23 Leach Chas |
| | 4 Littlejohn David | 24 Luton Phil |
| | 5 Leary Jn | 24 Lapointe Cath |
| | 6 Langlois L | 25 Lanquet Gal |

- | | | |
|---|------------------|---------------------------|
| M | 3 Molloy Thos | 57 Moore Law. |
| | 4 McDonnell Aug | 58 Milne Thos |
| | 6 Mathieu Fran | 59 McAnerry John |
| | 7 Moisan Angell | 60 McLaughlin Robt |
| | 8 McDonnell Alex | 62 Moodie Wm |
| | 10 McPho Henry | 63 Myler Thos |
| | 11 McNeil Alex | 64 Maricotte F |
| | 12 Moore Geo | 65 Murphy And |
| | 13 McGray Mich | 66 McViville de Chene Mad |
| | 14 Morin M J | 67 McPhong Ed |
| | 15 McHutch Alex | 68 Murphy Bridget |
| | 17 Morton Zeros | 69 Murphy Bridget |
| | 18 Munson John L | 70 Moraue Aug |
| | 21 Moss Ann</ | |